



CP CONDÉ-SUR-SARTHE

# DECLARATION LIMINAIRE

Travaillons main dans la main avant de perdre tous nos doigts!

**Le bureau Local Force Ouvrière Justice** déplore une nouvelle fois la défaillance de la prise en charge de nos personnels par le service des urgences de l'hôpital d'Alençon.

En effet un deuxième personnel en moins de six mois a failli subir l'amputation d'un doigt s'il n'avait pas pris l'initiative de se déplacer au pôle SOS MAINS du Mans dès le lendemain voyant son état se dégrader.

Encore une fois, la prise en charge et l'examen clinique n'ont pas été à la hauteur : pas d'examen approfondi inhérent à une morsure profonde, pas de prescription d'un antibiotique approprié, pas d'arrêt de travail rédigé et surtout aucune orientation immédiate vers le pôle SOS MAINS situé pourtant qu'à 45 km.

**Le bureau local Force Ouvrière Justice** réclame un partenariat avec ce pôle spécialisé afin d'éviter de nouveau écueil dans le sérieux de la prise en charge de nos personnels dont les mains sont essentielles à l'exercice de leurs missions. Il est inacceptable de devoir expliquer à un personnel qu'il doit passer en commission de réforme parce qu'il n'a pas été envoyé dans le bon service médical.

**Le bureau local Force Ouvrière Justice** souhaite que la Direction élabore un partenariat avec ce service pour qu'à l'avenir tout personnel ayant des plaies importantes aux mains soient  **systématiquement et IMMEDIATEMENT**  dirigés vers ce service situé pour notre plus grande chance à moins de 50 km. Ces quelques frais de transport supplémentaires ne sont rien à côté des conséquences irréversibles que nos personnels peuvent craindre.

**Le bureau local Force Ouvrière** exprime tout son soutien à notre collègue qui s'est fait opérer et attend sa consultation post-opératoire pour savoir si son doigt est sauvé et signale que cet agent s'est vu attribuer 20 jours d'ITT à la suite de sa consultation avec le médecin légiste.

SLP FO Justice CP Condé sur Sarthe  
Le 18 Avril 2024



